

SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES ENVIRONNEMENT

Projet éolien au Champ-Bayon : avis défavorable du commissaire-enquêteur

Après l'enquête publique, déroulée du 14 novembre au 15 décembre, le commissaire-enquêteur, François Dimier vient de rendre un avis défavorable sur le projet éolien de Champ-Bayon.

Le commissaire-enquêteur considère en conclusion de son rapport : « Que le projet est une affaire d'élus, attirés par les perspectives de recettes pour leurs collectivités, mais peu soucieux de démocratie participative. Que ces mêmes élus veulent néanmoins avoir la garantie absolue de la pérennité de leurs sources et de leurs captages, garantie que la CNAIR (filiale de la Compagnie Nationale du Rhône)

n'est pas en mesure de leur apporter à ce jour. » Il poursuit : « Les observations des résidents proches du projet y sont très majoritairement hostiles et il existe à coup sûr beaucoup d'autres sites aussi propices, sinon plus, à l'installation d'un parc éolien, qui ne déclencheraient pas de conflits de proximité. » Enfin, pour le commissaire-enquêteur, « la procédure d'Autorisation Unique a privé le public de l'accès aux avis détaillés des différentes administrations. » Après synthèse des avis reçus, le Préfet de Département tranchera et rendra sa décision sur la demande d'implantation du parc éolien.

De notre correspondant Jean-Claude Lagardette



« Le projet est une affaire d'élus, attirés par les perspectives de recettes pour leurs collectivités, mais peu soucieux de démocratie participative », a notamment noté le commissaire-enquêteur dans son rapport. Illustration DR

Marc Huquet, co-président de Non à l'Eolien Industriel en Haut-Beaujolais (NEIHB)

« Cet avis défavorable de l'enquêteur nous conforte dans notre position »

Est-ce une victoire pour votre association, cet avis défavorable du commissaire-enquêteur ?

« Il n'y a ni victoire, ni défaite mais la satisfaction de voir, à l'issue de cette enquête publique où chacun a pu s'exprimer librement, que le commissaire-enquêteur a jugé ce projet inacceptable. Ce que nous ne cessons de répéter à toutes les parties prenantes depuis maintenant deux ans, d'autant qu'il se situe dans un lieu trop peu venté pour être rentable et que son financement sera assuré par les impôts et les taxes de plus en plus lourdes que nous payons. »

Votre mobilisation contre ce projet a payé ?

« La population que nous représentons est très remontée contre ce projet et la façon

dont il a été mené, ayant pu constater le peu de cas qui est fait de leur avis, de leur santé, de leur cadre de vie et de l'avenir des ressources naturelles. Cet avis défavorable de l'enquêteur nous conforte dans notre position et, en fonction de la suite qui sera donnée à cette affaire, nous invite à poursuivre notre lutte avec encore plus de détermination. Nous ne nous laisserons pas sacrifier sur l'autel de la finance et des arrangements politiques. »

La décision finale appartient au Préfet de Département ?

« Certes, le Préfet peut passer outre l'avis de l'enquêteur public mais alors, il va falloir nous expliquer à quoi servent l'enquête publique et l'avis du délégué du Tribunal administratif dont les conclusions sont particulièrement édifiantes. »

Martine Cartillier, maire de Saint-Bonnet-des-Bruyères

« Nous allons attendre la décision du Préfet dans 3 mois »



■ Martine Cartillier. Photo JCL

Vous êtes favorable à ce projet éolien. Vous vous attendiez à cet avis défavorable du commissaire-enquêteur ?

« Le commissaire-enquêteur a donné un avis défavorable, il a fait son travail c'est son avis, nous allons attendre maintenant la décision du Préfet dans trois mois. »

Les retombées financières, si ce projet se réalise ne seront plus pour la commune, mais pour la CCSB. Vous êtes toujours favorable au projet ?

« Nous avons, lors de notre vote au dernier conseil municipal, émis des réserves concernant les retombées économiques, financières et les risques liés aux captages des sources. Je suis toujours favorable à ce projet. Nous espérons, si le projet se réalise qu'ils feront travailler nos entreprises locales. »

VILLEFRANCHE/QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS

Infractions routières : le multirécidiviste incarcéré

Le 8 février, la police municipale contrôle, à Villefranche, un habitant de Quincié au volant de son véhicule, en défaut de permis et d'assurance. Et de découvrir que le multirécidiviste en matière d'infractions routières fait également l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par le tribunal de grande instance de Roanne pour des faits similaires et une peine de 10 mois de prison à effectuer.

Il a été déféré ce jeudi et présenté à un magistrat. L'homme fait l'objet d'une convocation par procès-verbal pour le 15 mars pour les faits du 8 février. En attendant, il a été incarcéré à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône pour exécuter sa peine de 10 mois de prison.

D.R

QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS BASKET Beaujolais Basket est prévenu

Le court succès décroché chez la lanterne rouge clermontoise (79/72) aura au moins permis à Beaujolais Basket de repasser dans le positif (8 victoires, 7 défaites) mais n'effacera pas la déception de la semaine précédente contre Lyon SO à domicile. D'autant plus les Quinciatons ont juste assuré l'essentiel selon leur coach Franck Macaire : « Le match est passé, dans 2 ans, on ne s'en souviendra plus. Ce n'est jamais facile de s'imposer surtout à l'extérieur. »

Surtout ne pas reproduire les mêmes erreurs

Il faudra démontrer autre chose face à Pont-de-Chéruy, « l'une des plus grosses équipes de la poule qui a mis 30 points à Pfastatt qui est venu gagner chez nous » souligne-t-il. « Un gros morceau avec des shooteurs et costaud à l'intérieur » qui partage la tête avec... Lyon SO. Beaujolais ne devra donc pas reproduire les mêmes erreurs que face à ces derniers et se donner à fond dès le début du match. Et s'il veut encore viser le haut de tableau, il serait temps d'arrêter de laisser des plumes à la maison. Les Quinciatons sont prévenus.

BEAUJOLAIS Basket – SO Pont-de-Chéruy Charvieu Chavanoz Basket-ball : samedi 11 février à 20 h 30 salle Georges Lavarenne